



PREFET DE L'ESSONNE

Dossier de demande de dérogation
pour exercer les fonctions de **direction** d'un ACM
organisé sur une période de plus de **80 jours** avec un effectif supérieur à **80 mineurs**
(arrêté du 28 février 2017, relatif à l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires)

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas instruit

1^{ère} demande demande de prorogation

Identification de l'employeur

Nom – Prénom :

Fonction :

Nom de la collectivité territoriale ou de l'organisme :

N° Organisateur :

Identification du bénéficiaire de la dérogation

Mr Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Période de dérogation demandée : du/...../..... au/...../.....

N° de la fiche déclarative de l'accueil de loisirs concerné par la demande :

Pour une 1^{ère} demande, l'employeur s'engage à ce que le bénéficiaire de la dérogation s'inscrive dans le cursus de professionnalisation suivant :

Fait à _____, le _____

Signature de l'employeur et tampon

Pièces à joindre :

- copie du BAFD et, le cas échéant, copie du renouvellement BAFD
- copie d'une pièce d'identité du bénéficiaire
- CV du bénéficiaire
- tout document attestant de l'engagement dans un cursus de professionnalisation : inscription à la formation visée, à des formations complémentaires permettant d'acquérir connaissances/compétences en lien avec le diplôme visé...
- en cas de demande de prorogation : document explicitant les raisons ayant empêché le bénéficiaire de s'engager dans le cursus de formation

Transmission du dossier au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Par voie numérique : ce.sdjes91.acm@ac-versailles.fr

OU

Par voie postale : SDJES de l'Essonne – Bd de France – Georges Pompidou – 91012 EVRY Cedex

Partie réservée à l'administration :

Aucune antériorité

Périodes des dérogations accordées antérieurement :

Avis du SDJES :

favorable

réservé

Défavorable

Remarques complémentaire